

Charte de parrainage Enfance Tiers Monde – Virlanie Foundation Inc.



Dans le cadre de son programme de parrainage, la fondation Virlanie s'engage sur les points suivants :

- L'argent versé sera utilisé pour les différents besoins des enfants tels que : Les frais de scolarisation (inscription, uniforme, transport...), les besoins médicaux (Hospitalisation, médicaments, compléments alimentaires...), le sport et les activités de détente.
- Sur le montant de votre parrainage, **90 % minimums** sont attribués aux besoins des enfants et seuls 10 % maximums sont utilisés pour les frais de fonctionnement, tels que les frais postaux, le matériel de bureau etc...
- La fondation s'engage à vous faire parvenir trois fois par an une lettre d'information concernant la vie de la maison ou du programme que vous parrainez. Vous recevrez également de façon gratuite le journal informatif de l'asbl Enfance Tiers Monde six fois par an.
- Votre parrainage est en partie déductible de l'impôt sur revenu. A cette fin, l'asbl Enfance Tiers Monde vous fera parvenir **une attestation fiscale** une fois par an.

Le parrain/la marraine s'engage pour sa part :

- A verser une somme équivalente à **20 euro par mois minimum** pour un enfant dans l'enseignement **primaire**, **30 euro par mois** pour un élève en **secondaire**. Pour un étudiant à **l'université**, la somme minimum est **de 90 euro** par mois ou plus, selon les études entamées.
- A être parrain/marraine pour **une durée d'un an minimum**. Parrainer est un acte fort qui doit s'inscrire dans la durée pour être efficace. Bien évidemment, en cas de difficulté particulière ou de désaccord avec la politique de la fondation, le parrain peut suspendre ses versements. Dans ce cas, merci d'en informer Enfance Tiers Monde au préalable.
- Le parrain/la marraine peut opter pour des versements mensuels ou annuels. Dans le cas de paiements mensuels, dans l'optique de réduire au minimum les frais, le virement bancaire via un ordre permanent auprès de l'organisme bancaire du parrain/de la marraine est préférable.
- L'argent sera versé sur le compte **BE57 0000 0399 9935** d'Enfance Tiers Monde, Rue Dinant 5 / boîte 11, 1000 Bruxelles. (*avec la mention Virlanie – nom de l'enfant ou du programme*)

Remarques et conseils : si vous désirez envoyer un cadeau (aucune obligation) à votre filleul(le) pour son anniversaire ou pour Noël, pensez qu'il (elle) est dans une maison communautaire ou une famille, avec d'autres enfants, n'ayant pas toujours de parrain (marraine). Donc un jeu éducatif, un puzzle, du matériel de dessin etc. lui fera grand plaisir, ainsi qu'à toute sa « famille ». Au point de vue vestimentaire: les enfants portent toute l'année, short et T-shirt (très bon marché sur place) le climat étant très chaud. Vous pouvez lui envoyer votre photo ainsi que celle de votre famille. Une carte postale de temps à autre fera sa joie. N'attendez pas d'accusé de réception, les 'mamans et papas' de 20 enfants et plus ont beaucoup de boulot...

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter nos bureaux :

Enfance Tiers Monde asbl - Rue Dinant 5, bte 11 - 1000 Bruxelles

Tel. 02 503 11 53 contact : Johanna Vandamme

E-mail : etm.kdw.brussels@skynet.be www.enfancetiersmonde.be

Adresse pour votre correspondance avec votre filleul :

Virlanie Foundation Inc. – 4055 Yague Street, Barangay Singkamas, Makati City
1204 Metro Manila Philippines (avec la mention du nom de votre filleul)